



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gilles MATHEY	M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Norbert CHEVIGNY	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Mise en place de la commission visée à l'article L1414-6 du CGCT habilitée à dresser la liste des candidats admis à remettre une offre, dans le cadre du recours à un contrat de partenariat public-privé pour le financement, la conception, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides

Vu la délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 21 avril 2011 relative au recours au contrat de partenariat pour le financement, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides en application de l'article L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant, en sus, la vente de tout ou partie des 65 bus GNV existants

Vu les articles L.1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre des procédures relatives aux contrats de partenariat, l'article L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle dresse la liste des entreprises et des groupements d'entreprises qui seront admis à présenter une offre et, en cas de dialogue compétitif, à participer au dialogue.

La commission est composée du Président ou son représentant et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

En outre, le comptable de la Communauté et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront au sein de la Commission avec voix consultatives.

Conformément à l'article L.1414-6 du Code général des collectivités territoriales, cette Commission est composée conformément à l'article L.1411-5 du même Code relatif à la Commission chargée d'évaluer les candidatures et les offres dans le cadre d'une délégation de service public (dite « Commission de délégation de service public »). A ce titre, la Commission de délégation de service public du Grand Dijon élue dans les conditions des articles L.1411-5 et D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pourra également siéger pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre du contrat de partenariat relatif au financement, la fourniture et la maintenance partielle de bus hybrides.

Il est donc proposé de recourir à ladite Commission pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre du contrat de partenariat visé ci-dessus.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de recourir** à la Commission de délégation de service public élue et constituée dans les conditions visées aux articles L.1411-5 et D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales étant précisé que cette Commission est composée comme suit :

Président : M.REBSAMEN ou son représentant

Membres titulaires :

M. ESMONIN, M. JULIEN, M. DETANG, M. MASSON, M. CHAPUIS

Membres suppléants :

M. MARTIN, M. BAYAM, Mme PETEL, M. SOUMIER, M. GONDELLIER